

# MILLERYINFOS

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES - DECEMBRE 2022

## LE MOT DU MAIRE

L'année 2022 touche à sa fin et les traditionnelles fêtes de fin d'année approchent ! L'hiver vient de frapper à nos portes, je vous recommande la plus grande prudence lors de vos déplacements.

La fin d'année coïncide également avec la préparation du budget 2023. Le contexte économique difficile qui touche de plein fouet les particuliers et les collectivités territoriales n'épargne pas Millery.



Pour maîtriser les coûts en énergie, des mesures ont déjà été prises (suppression des illuminations de Noël, températures raisonnées à 20°C dans les écoles et 19°C dans les autres bâtiments...).

Pour compléter cette action, nous avons lancé un audit et une étude technique du système de chauffage pour la Mairie et

l'Ecole en nous appuyant sur le dispositif de la Région Grand Est qui a décidé de favoriser les diagnostics énergétiques des bâtiments publics.

Comme annoncé lors des derniers bulletins, le conseil municipal et moi-même nous vous invitons aux traditionnels vœux du maire, le vendredi 13 janvier à 18h00 à la salle polyvalente et nous vous souhaitons à toutes et tous, de passer d'excellentes fêtes de fin d'année. Qu'elles soient empreintes de convivialité, de joie et d'esprit de famille.

**Bernard BALLAND**



**13 janvier**  
Vœux du maire  
18h

**16 janvier**  
Conseil municipal  
18h30

**21 janvier**  
exposition du  
concours photos

**28 janvier**  
Soirée moules-frites

**3 février**  
réunion publique  
projet place  
18h

**4 mars**  
Loto du  
Comité des Fêtes

**27 mars**  
Conseil Municipal  
18h30

2

CONSEIL MUNICIPAL  
ESPACES VERTS  
BASSIN DE POMPEY

3

ASSOCIATIONS  
INFORMATIONS DIVERSES

4

LE SAVIEZ-VOUS?  
PENSE-BETES



2 rue des chènevières  
54 670 MILLERY  
Tél 03 83 24 96 43  
secretariat@millery.fr  
www.millery.fr



## CONSEIL MUNICIPAL

### Principales délibérations et décisions

- participation financière à la fête de l'été 2022 ;
- participation financière à la classe découverte 2023 de l'école ;
- Offre d'emploi pour le remplacement d'un agent technique ;
- Acquisition de la parcelle cadastrée AB00032 ;
- Audit énergétique de la mairie et de l'école ;
- Report du projet d'installation de caméras de vidéoprotection ;
- Annulation des illuminations de Noël.

### Espaces publics et place de village

La concertation sur les espaces publics du village a fait l'objet de deux réunions publiques les 19 novembre et 3 décembre 2022 : un recueil des besoins et des attentes des habitants sous la forme d'une balade urbaine et d'un questionnaire (plus de 120 réponses reçues), puis un atelier de concertation et de co-construction. Place désormais au travail d'analyse et de composition des hypothèses d'aménagements par le cabinet INGAIA avec une synthèse présentée en réunion publique le 3 février 2023 à 18h.



### Achat/Ventes de propriétés

La commune a enregistré les ventes patrimoniales engagées en début d'année, à savoir, la maison Lopez pour 30.600 € et une parcelle sur la Grève pour 19.110 €. En ce qui concerne le presbytère, la vente sera actée fin décembre et inscrite au budget 2023.

Quant à la cession au Bassin de Pompey de deux parcelles à l'euro payant, un montant de 25.189 € a été enregistré en dépenses d'investissement. Ce jeu d'écritures est considéré comptablement comme une subvention de la commune au bénéfice de la communauté de communes, dans la perspective de l'extension de la ZA des Sablons pour laquelle la

commune bénéficiera de retombées fiscales (taxes foncières). Enfin, dans le cadre du projet d'aménagement d'une place de village et de l'élargissement de la rue des biches, l'acquisition de la parcelle de 2188 m2 appartenant à l'EARL Saint Priest (M. WEYER) a été acceptée en tenant compte des travaux de démolition et d'évacuation du matériel par la commune.

## ESPACES VERTS

### Inscriptions aux affouages

Les inscriptions pour la cession de bois de chauffage seront reçues en mairie aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat. Les affouages seront attribués uniquement aux habitants de Millery.

### Une réorganisation en cours

Suite au départ d'un agent technique et à l'absence pour une longue durée de l'autre agent, une offre d'emploi a été publiée. Dans l'urgence, la commune a fait appel à une entreprise d'entretien des espaces verts pour la tonte des bords de Moselle et du stade, prestation qui sera renouvelée en 2023 dans le cadre d'un contrat pluri-annual. Et pour les interventions hivernales, le déneigement et le salage du village et de la zone des Sablons ont été confiés au Bassin de Pompey.

## BASSIN DE POMPEY

### Transfert de compétence sur la ZA des Sablons

Le Bassin de Pompey a acté le transfert juridique et financier de la gestion de l'assainissement et des eaux pluviales exercées par le SIAMA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Millery-Autreville) sur la ZA des Sablons.

### Limédia, ma médiathèque en ligne

Adhérents des médiathèques du Bassin de Pompey, profitez d'un accès gratuit et illimité à des milliers d'ouvrages, films, magazines et formations sur [www.limedia.fr](http://www.limedia.fr). Bon à savoir : du fait de l'adhésion de la commune à la médiathèque de Custines, les habitants de Millery bénéficient des tarifs « custinois », un accord passé entre les communes depuis plus de 30 ans. <http://custines-pom.c3rb.org/>

### Les ateliers numériques

Vous souhaitez apprendre à utiliser un ordinateur, une tablette ou un smartphone? Vous ne connaissez pas la bibliothèque numérique en ligne Limédia Mosaïque? Vous ne maîtrisez pas Facebook, Doctolib? Les ateliers numériques sont faits pour vous. C'est gratuit. Demandez le programme!

Contact : [conseillernumerique@bassinpompey.fr](mailto:conseillernumerique@bassinpompey.fr)  
tél. 03 83 49 43 08.

## Collecte des déchets

Le rythme de collecte des Ordures Ménagères (bacs gris) évolue à compter du 1er janvier 2023. Le ramassage sera assuré toutes les deux semaines dans l'ensemble des communes du Bassin de Pompey. La collecte des recyclables et biodéchets sera maintenue toutes les semaines.

## ASSOCIATIONS

### Soirée moules-frites

Mettez dans vos agendas la soirée moules frites de l'AFR. Ce sera samedi 28 janvier à la salle Marcel Canet. Renseignements à venir dans votre boîte aux lettres et sur les réseaux sociaux.

## INFORMATIONS DIVERSES

### Alevinage de l'étang de pêche

Comme chaque année, l'étang communal a été aleviné courant novembre. Les inscriptions pour 2023 sont ouvertes. A 95 € le lot de pêche, c'est une belle idée de cadeau de Noël pour passer de bons moments au bord de l'eau dans un cadre bucolique! Location du 01/01 au 31/12.



### Chasse en forêt

Depuis l'ouverture de la chasse en septembre dernier, l'ACCA de Millery, comme toute association de chasse en France, a déposé son calendrier qui a été diffusé sur tous les supports de communication. Dans le doute, vous pouvez également contacter son président, Florent DROUANT au 06 48 29 56 02. Pour la sécurité et une coexistence harmonieuse de l'ensemble des usagers de la nature, chasseurs et non chasseurs, il est important de faire preuve de respect et de courtoisie vis à vis d'autrui.

### Exposition du concours photos 2022

Le concours photos est désormais terminé. Le jury s'est réuni récemment et les heureux gagnants seront récompensés lors de l'exposition photos samedi 21 janvier de 14h30 à 17h30 salle M. Canet.

## Fermeture de la mairie et nouveaux horaires

En raison des fêtes de fin d'année, le secrétariat de mairie sera fermé au public du 22 décembre 2022 au 2 janvier 2023 inclus. A partir de janvier, les horaires d'ouverture au public de la mairie seront le mardi de 16h30 à 18h 30, **mercredi de 10h à 12h (nouveau créneau)** et sur rendez-vous.

## Illuminations de Noël

Compte tenu des risques de pénurie et de coupures électriques évoquées récemment par les instances nationales, la crise que nous vivons actuellement nous impose de la sobriété énergétique. La commune a donc décidé cette année de faire l'impasse sur les illuminations de Noël. Une décision forte qui peut paraître difficile pour certains, mais qui est en cohérence avec l'extinction de l'éclairage public de nuit depuis mai dernier.

## Jeunes diplômés

Vous avez été diplômés en 2022? CAP, brevet, BEP ou baccalauréat?. Nous vous proposons de déposer une photocopie de votre diplôme à la mairie avant le 31 janvier 2023 afin de recevoir un chèque cadeau d'une valeur de 50 €.

## Pensez aux verres à bière



En vente au secrétariat de mairie au prix de 4,50 €



## Calendrier des messes

**Sam 24/12 - 18h - Millery : messe de minuit de Noël**

Dieulouard 11h	Lesménils 18h	Ste Geneviève 11h	Atton 18h
25 déc	4 fév	1er janv	14 janv
08 janv	4 mars		18 fév
22 janv			
12 fév			
22 fév			
26 fév			

## Etat civil - Décès

Mme Madeleine HOUDART le 5 octobre à 88 ans.  
Mme Josette GROSS le 15 octobre à 87 ans.

## Le réseau SVP de Millery est opérationnel

**GRAND NANCY DEFIB**

TEMOIN SVP SDIS 54 SAMU 54

**FACE A L'ARRÊT CARDIAQUE**  
 DEVENEZ SVP : Sauveteur Volontaire de Proximité  
**Votre geste peut sauver des vies**  
 grâce au massage cardiaque avec l'emploi d'un défibrillateur

[www.grandnancydefib.fr](http://www.grandnancydefib.fr)

CHRU NANCY SAMU 54

La commune a signé une convention en février 2022 avec l'association Grand Nancy Défib pour la mise en place d'un groupe de Sauveteurs Volontaires de Proximité (SVP). Cette association développe un réseau de SVP pour porter les premiers secours en cas d'arrêt cardiaque avant que les sapeurs-pompiers n'arrivent. Ainsi, le groupe de sauveteurs organise des permanences toutes les semaines pour réagir dès qu'un appel sollicite une action de secours. Le SVP dispose d'un défibrillateur portable et pourra procéder aux premiers gestes de massage cardiaque qui ont été appris lors d'une formation ad hoc pour valider cette compétence. Le sauveteur est contacté via l'application « Staying Alive » ou « Sauv'Life » qui est coordonnée avec le SAMU. Pour avoir quelques chances de sauver la personne en arrêt cardiaque, il est nécessaire de réagir dans les 10 minutes au plus. Chaque minute compte ! Millery dispose donc d'un groupe de trois sauveteurs, Ophélie MAILLET, Yves GANGLOFF et Gilbert PERETTI.

Bien entendu ce groupe doit pouvoir se développer pour étendre son action sur le village en organisant un maillage toujours plus serré et proche des habitants. Alors, si vous êtes intéressé pour vous engager et vous investir dans cette démarche humaniste, contactez le coordinateur du groupe au 06 47 96 77 28.

## LE SAVIEZ-VOUS?

### Une centrale thermique à Colza, la première en Europe, inaugurée à Millery en 1996

Il y a maintenant plus de trente ans que les différentes énergies renouvelables sont exploitées. C'est à cette époque que la première centrale de bioélectricité d'Europe s'est installée à Millery « à l'entrée du village, en venant de Custines, un petit bâtiment vert qui s'harmonise avec le paysage rural, abrite une centrale bioélectrique fonctionnant partiellement avec du colza, sous forme d'ester méthylique, colza cultivé sur jachère provenant de la région lorraine ». Après une campagne d'essais qui ont permis de définir le pourcentage du meilleur mélange ester/fioul, la centrale a pu être fonctionnelle en 1996. Ce projet, conçu par la Compagnie Générale de Chauffage devenue depuis DALKIA, comportait quatre moteurs thermiques de 2000 kVA brûlant un cocktail de 80% de fioul et 20% de colza pour produire 2,57 millions de kw/h. Il est à noter que les besoins en ester de colza correspondaient à la culture annuelle de 140 ha de colza, ce qui permettait une production pendant les 22 jours les plus chargés de l'hiver. Cette centrale n'avait pas fonction de produire de l'énergie à temps plein mais de pallier à des manques ponctuels en cas de défaillance d'un autre type de centrale. Cette première européenne a pu montrer qu'il était possible techniquement de fournir de l'électricité dans des secteurs ruraux ou isolés. Et surtout l'ester de colza, utilisé pur ou mélangé au fioul ne génère pas d'oxyde de soufre et très peu de gaz carbonique et d'émission de particules. C'est, de ce fait, une source d'énergie propre avec de nombreux avantages en matière de protection de l'environnement. De plus, les champs de colza assurent en hiver, une couverture végétale qui limite les risques de lessivages des sols. Une idée avant-gardiste compte tenu du contexte actuel !

Directeur de la publication : Bernard BALLAND

<b>PENSE-BETES</b>  <b>SECRETARIAT DE MAIRIE</b> Nouveaux horaires à partir de janvier 2023 !  Mardi 16h30-18h30 Mercredi 10h-12h Et sur rendez-vous	<b>LES NUMÉROS EN CAS D'URGENCE</b> 24h/24	<b>15 SAMU</b> Intervention d'une équipe médicale lors d'une situation d'ordre vital ainsi que la redirection vers un organisme de permanence de soins	<b>17 POLICE SECOURS</b> Signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate des forces de l'ordre	<b>TRAVAUX DE JARDINAGE</b>  8h-20h <b>du lundi au vendredi</b>  9h-12h/15h-19h <b>samedi</b>  10h-12h <b>dimanche &amp; jours fériés</b>
	<b>112 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN</b> Si vous êtes témoin ou victime d'un accident au sein de l'Union Européenne	<b>18 SAPEURS-POMPIERS</b> Situation dangereuse ou un accident concernant des personnes ou des biens qui entraîne une intervention rapide	<b>114 NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES OU MALENTENDANTES</b> Situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Accessible par SMS et Fax.	